

Nombre de Membres en  
exercice : 9

Présents (es) à la  
séance : 6

Pouvoir : 2

Date de la convocation :  
15/10/26

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SAINT-REMY

PROCES VERBAL SEANCE - L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE QUINZE OCTOBRE à 17H00.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, qui procède à l'appel nominal.

**Étaient présents :** Mesdames Florence PLISSONNIER, Françoise FAUTRELLE, Pascale DESRAY, Chantal FATTIER, Messieurs Jacques LAMBERT, Ibrahima BATHILY.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir :** Monsieur Jean Baptiste GOUYON a Madame Florence PLISSONNIER – Madame Catherine REY FINCK a Madame Françoise FAUTRELLE.

**Était absent :** Monsieur Pierre COLIN

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Objet :** Adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration du CCAS

### Exposé :

Le règlement intérieur du Conseil d'administration du CCAS de Saint-Rémy fixe les règles de fonctionnement du Conseil d'administration, notamment en matière de convocations, de quorum, de pouvoirs, de déroulement des séances, de votes et de procès-verbaux, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles et du Code général des collectivités territoriales.

Sa mise en œuvre permet de structurer et de sécuriser le fonctionnement des séances, tout en garantissant une meilleure traçabilité des décisions.

Une attention particulière est portée au respect des obligations de **secret professionnel, de discrétion et de confidentialité**, notamment concernant les situations individuelles examinées par le Conseil.

Les règles relatives à la prévention des conflits d'intérêts sont également rappelées aux administrateurs.

### Visa :

- Vu le Code de l'action sociale et des familles,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil d'administration annexé au présent rapport ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à prendre toute mesure utile à son application.

### **Vote : POUR à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER

Présidente du CCAS

REÇU EN PREFECTURE

le 21/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-071-267105278-20261015-DEL25\_26-DE